

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ara Khan

<https://www.cadre21.org/membres/40fb4491e6ef4de477855595>

Date d'obtention : 2023-11-29 19:08:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il faut suivre les étapes dans la trousse. Comment je dois agir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Comment je dois agir face à la situation et quels sont les étapes que je dois suivre . Ca va m'aider a mieux gérer mes interventions et je peux mieux répondre aux besoins des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- je dois jamais consulter les images.
- je dois agir rapidement et efficacement.
- je dois savoir mes responsabilités et mon rôle en tant qu'un intervenante scolaire. je dois savoir comment agir face à une situation de sextage.
- je dois savoir comment agir auprès des parents aussi.